

Château de Ségure
65240 ARREAU

Séance du 20 juillet 2017

N° 2017-114

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le 20 juillet, à 18H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (51) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CANTONY Christophe, CASTET Bertrand, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande, GAY Eric, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FORGUE Pierre, MIR Jean-Henri, NARS Aline, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, MILLET Michel.

Présents non votants (2) : FAUGERE Bernard, DUPOUY Marie-Christine

Titulaires absents (7) : ESTRADE Pierre, CARROT Jean-Michel, DESCOUENS Bernard, BRUN Jean, VIDALON Patricia, BRUN Didier, FOURCADE Dominique

Procurations (6) :
Mme DELCASSO Maryse à M. BUERBA Jean-Pierre
M. MUR Raymond à Mme DESMARAIS Nadine
M. CARTAN Olivier à M. LACAZE Noël
M. MIR André à M. FORGUE Pierre
Mme POME Maryse à M. MIR Jean-Henri
M. ROCA Jacques à Mme NARS Aline

Monsieur Alain DUBERNARD a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président donne lecture de la convention des services mutualisés Véziaux d'Aure, et demande aux conseillers communautaires d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le Conseil Communautaire, sous réserve de délibérations concordantes des communes concernées :

- Approuve la convention telle qu'exposée par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	57
Dont 6 procurations	
Votes pour : 54	
Vote contre : 3	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	12 juillet 2017

OBJET : Convention CCAL – Services mutualisés Véziaux d'Aure

